

CLASSE A HORAIRES AMENAGES SPORTIVE 2023 - 2024

Collège Henri Dunant
2, avenue de l'Espérance
17200 ROYAN

Téléphone : 05.46.05.14.15
Courriel : ce.0171120a@ac-poitiers.fr

PRINCIPAL

Mme GROCH Marie-Noëlle

PROFESSEURS RÉFÉRENTS

Mme CABROLIER Barbara
M. HERTHE Michel
Mme LABORDE Marie-Christine

CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION

Mme PICHONNET Séverine

EDUCATEURS SPORTIFS DES CLUBS

- Retour de la fiche de candidature : avant le **9 juin 2023 au collège Henri Dunant**
- Tests sportifs si nécessaires : date à déterminer et organisés par le club qui se chargera des convocations
- Commission de recrutement fin juin
- Envoi des notifications d'admission aux familles : à la suite de la commission

RÈGLEMENT

I. LA VIE SCOLAIRE

Le maintien en classe à horaires aménagés est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur de l'établissement.

II. L'ADMISSION

Au moment de l'inscription, les parents et l'élève prennent l'engagement de suivre la classe à horaires aménagés sur l'année entière en cas d'admission.

1) Sur le plan scolaire

L'admission en classe à horaires aménagés est subordonnée à :

- La prise en compte du comportement général de l'élève
- L'examen des résultats scolaires.

2) Sur le plan médical

Au cours de la scolarité en Classe à Horaires Aménagés, un suivi médical régulier est préconisé. Celui-ci est pris en charge par le club et le certificat médical sera fourni à ce dernier lors de l'adhésion.

3) Sur le plan sportif

Votre enfant devra être capable de satisfaire à un niveau de pratique minimum suivant sa catégorie pour sa première année en classe à horaires aménagés.

Votre enfant devra être licencié dans le club partenaire.

4) La commission d'admission

La commission de recrutement, présidée par le chef d'établissement ou le chef d'établissement adjoint est composée :

- du professeur d'EPS référent.
- d'un responsable technique représentant le club
- de la conseillère principale d'éducation

La commission procédera à l'étude des dossiers tant sur le plan technique que pédagogique.

La décision de cette commission est définitive et ne donnera lieu à aucune révision.

L'admission dans la section demandée sera prononcée par le chef d'établissement du collège fin juin 2023.

III. LA PRATIQUE SPORTIVE

Fédérale :

La pratique sportive s'effectue en dehors de l'enceinte du collège. La prise en charge est assurée par l'éducateur du club partenaire. La responsabilité du collège n'est alors pas engagée.

Les élèves doivent obligatoirement être licenciés dans le club partenaire. La participation aux compétitions ainsi que les déplacements sont placés sous la responsabilité des clubs et de l'entraîneur.

Scolaire :

Les élèves ont l'obligation de participer aux cours d'EPS inclus dans leur emploi du temps.

Ils doivent se licencier à l'association sportive (UNSS) du collège Henri Dunant afin de représenter le collège dans diverses compétitions.

Ils s'engagent à représenter le collège en participant au cross interdistrict (obligatoire). La participation aux autres cross dépendra de leurs résultats. Les élèves doivent obligatoirement participer aux rencontres UNSS.

Ils sont alors placés sous la responsabilité d'un professeur d'EPS du collège. Les transports sont gérés par le collège et le service UNSS.

**FICHE DE CANDIDATURE A L'ADMISSION EN
CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS SPORT – 2023/2024**

1ère inscription renouvellement

Retour de la fiche de candidature entièrement complétée (**Pages 3 et 4**) : **avant le 9 juin 2023** au collège Henri Dunant, avenue de l'espérance 17200 ROYAN ou par mail ce.0171120a@ac-poitiers.fr

ACTIVITÉ DEMANDÉE (cocher la case) :

Gymnastique	Sauvetage sportif	Surf	Tennis

NOM du candidat (majuscules) :

Prénom :

Né(e) le : à Classe actuelle :

Établissement scolaire d'origine :

Inscrit au club :

- Club les mouettes
- ASSRA, sauvetage sportif Royan
- Surf Club Royan Atlantique
- Garden tennis de Royan
- Tennis club de Vaux sur mer

N° de licence obligatoire :

CATÉGORIE : Niveau :

Une aide financière pour la licence en club est possible, s'adresser à l'intendance du collège.

RESPONSABLE LÉGAL(E) DU CANDIDAT/DE LA CANDIDATE

NOM (majuscules)..... Prénom

Adresse complète :

.....

Téléphone 1 :/...../...../...../.....

Téléphone 2 :/...../...../...../.....

Courriel : @

Demande l'inscription de mon enfant pour l'admission en Classe à Horaires Aménagés Sport pour l'année scolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter le règlement de la Classe à Horaires Aménagés Sport.

Fait àle

Le (la) candidat(e),

Le (la) responsable légal(e),

AVIS DU PROFESSEUR DES ÉCOLES / PROFESSEUR PRINCIPAL :

Préciser le niveau scolaire, comportement, motivation...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom du professeur :

Date : Signature :

AVIS DE L'ENTRAINEUR DU CLUB :

(Niveau technique, motivation, état d'esprit, investissement)

.....

.....

.....

.....

.....

Nom de l'entraîneur :

Date : Signature :

Avis de la commission du club :

Favorable

Non favorable

Avis de la commission de l'Education Nationale :

Favorable

Non favorable